

LE GRADE D'INSPECTEUR PRINCIPAL

(Grade de reclassement des IP2 et IP1 du Trésor et IP2 et IP1 des Impôts)

SNCT-CGC et CGC-Impôts

LA GRILLE INDICIAIRE

NB : Dans le projet de statut, les grilles indiciaires des classes d'IP 2 et d'IP 1 ont été fusionnées conformément aux accords DUTREIL mais il a été procédé à la fusion des classes d'IP2 et d'IP1 de l'ex DGCP (en ce qui concerne le nombre d'échelons et la valeur des indices) et non de celles de l'ex DGI (la grille de la 2ème classe était en effet plus favorable).

La durée moyenne de passage d'un échelon à l'autre a parfois été raccourcie.

Si l'Administration avait retenu la situation la plus favorable, la grille d'IP de la DGFIP aurait du comporter 9 échelons allant de l'indice 459 à 783 (cf : ci dessous indices de la grille de l'ex-DGI, situation de référence).

GRILLE DE L'EX DGI (situation de référence car plus favorable que celle de l'ex DGCP)				PROJET DE GRILLE DE LA DGFIP				OBSERVATIONS	
grade	échelon	durée moyenne	indice (INM)	grade	échelon	durée moyenne	indice (INM)	PERTE DE PONTS D'INDICE	PERTE MENSUELLE* DE TRAITEMENT INDICIAIRE** POUR LA FILIERE FISCALE ET MANQUE A GAGNER POUR LA FILIERE GESTION PUBLIQUE
IP 2	1	1 an	459	IP	1	1 an	457	-2	-9,21 €
IP 2	2	2 ans	507	IP	2	2 ans	483	-24	-110,57 €
IP 2	3	2 ans	551	IP	3	2 ans	507	-44	-202,72 €
IP 2	4	2 ans 6 mois	585	IP	4	2 ans	551	-34	-156,65 €
IP 2	5	3 ans	626	IP	5	2 ans	585	-41	-188,90 €
IP 2	6		673	IP	6	2 ans 6 mois	626	-47	-216,54 €
IP 1	1	3 ans	706	IP	7	2 ans 6 mois	673	-33	-152,04 €
IP 1	2	3 ans	746	IP	8	3 ans	706	-40	-184,29 €
IP 1	3		783	IP	9	3 ans	746	-37	-170,47 €
				IP	10		783		

* valeur du point d'indice au 01/10/2009 : 4,607258 €

** A cette perte indiciaire, s'ajoutera une perte indemnitaire. Il convient de rappeler en effet que l'IFTS est égal au 12ème du produit de l'indice correspondant au grade et à l'échelon du bénéficiaire et de la valeur mensuelle brute du point d'indice Fonction publique.

15/12/2009